

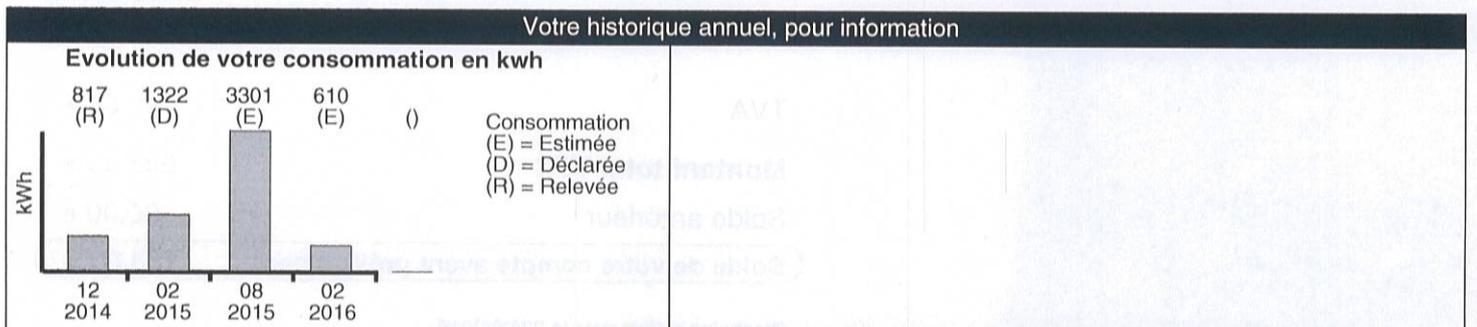
Votre contrat			
Ref. contrat	Libellé tarif	Puissance souscrite	Date de fin de contrat
N°D/BP004698	Tarif Règlementé "Professionnel Simple Tarif 9 KVA"	9 KVA	Néant (CDI)

Caractéristiques techniques				
N° Compteur	N°PDS	Réf. PDC	Type Compteur	Tranche HC
BB992294	BT/94079/005792	0100913600	Compteur électricité électromécanique	

Vos index (en KWh): R=Relevé, D=Relevé par vos soins, E=Estimé				
Catégorie horaire	Ancien index	Nouvel index	Consommation	Commentaires
Base	01/09/2015 (E) : 69422	14/09/2015 (D) : 68932	-490	
Base	15/09/2015 (D) : 68932	29/02/2016 (E) : 70032	1100	

Votre facture s'élève à: 693,85 € TTC et se décompose comme suit...							
Part énergie	112,37 € HT	Quantité	Prix unit € HT	Total € HT	%TVA	Taxes Locales	Tarif Règlementé
Abonnement pour la période du 01/11/2015 au 30/04/2016		6 mois	9,67 €/mois	58,02 €	5,5 %	Oui	
Consommation pour la période du 01/09/2015 au 29/02/2016							
Base		-490	0,0891 €	-43,66 €	20 %	Oui	
Base		1100	0,0891 €	98,01 €	20 %	Oui	
Y compris coût moyen d'acheminement de 52,00 %, soit 58,43							
Taxes reversées aux collectivités/organismes	26,81 € HT	Assiette	Taux / P.U.	Total € HT	%TVA	Taxes Locales	Tarif Règlementé
Contribution service public électricité du 01/01/2016 au 29/02/2016 :		393 kWh	0,0225 €/kWh	8,84 €	20 %	---	
Contribution CSPE du 01/09/2015 au 14/09/2015 :		-490 kWh	0,0195 €/kWh	-9,56 €	20 %	---	
Contribution CSPE du 15/09/2015 au 31/12/2015 :		707 kWh	0,0195 €/kWh	13,79 €	20 %	---	
CTA (9 kVA) :		30,06 €	27,04 %	8,13 €	5,5 %	---	
Taxe Communale ou Syndicale conso du 01/09/2015 au 29/02/2016 :		610 kWh	0,00609 €/kWh	3,71 €	20 %	---	
Taxe dépt sur la conso du 01/09/2015 au 29/02/2016 :		610 kWh	0,00311 €/kWh	1,90 €	20 %	---	

Détail TVA de la facture	18,25 €	Base	Taux	Total € TVA	Montant TTC
TVA 5,50 %		66,15 €	5,50 %	3,64 €	69,79 €
TVA 20,00 %		73,03 €	20,00 %	14,61 €	87,64 €
Report des relevés d'information		Total: 455.0 € HT		TVA	Montant TTC
Relevé d'Information GL0000078981		455,00 €		81,42 €	536,42 €



Vous pouvez consulter les barèmes de prix, les méthodes de calcul des estimations, les formulaires nécessaires à la vie de votre contrat... sur notre site internet : <http://www.coop-elec.fr>

Le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles après la date de règlement figurant sur le recto de la facture est de trois fois le taux d'intérêt légal de l'année en cours, publié au Journal Officiel. Aucun taux d'escompte pour règlement anticipé n'est accordé.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur le site d'information des pouvoirs publics: www.energie-info.fr ou 0800 112 212 (gratuit depuis une ligne fixe).

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de la CEV n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie en vous connectant au site www.energie-mediateur.fr ou par courrier postal à l'adresse Médiateur national de l'énergie Libre réponse n° 59252 75443 Paris Cedex 09.